



ALCOOL AU VOLANT

LA LIMITE RESTE À 0,08

PHOTO D'ARCHIVES PASCAL RATTHÉ

Québec fait volte-face et maintiendra le taux d'alcoolémie à 0,08 chez les conducteurs plutôt que de baisser la limite permise à 0,05.

Marilou Séguin
seguinm@ruefrontenac.com

Le ministre des Transports Sam Hamad en a fait l'annonce, lundi, en marge de la reprise de l'étude détaillée du projet de loi 71 devant la Commission des transports et de l'environnement.

Ce recul est notamment dû aux résultats des consultations publiques tenues à l'hiver 2010, qui ont démontrées que «les avis étaient partagés quant à la possibilité d'une suspension de 24 heures pour une alcoolémie égale ou supérieure à 50mg d'alcool par 100ml de sang» a indiqué le politicien.

Selon le gouvernement, les consultations ont aussi fait ressortir le manque de connaissances sur les risques associés à la conduite avec une alcoolémie dépassant 0,05.

«Nous croyons qu'il est nécessaire d'accroître la sensibilisation afin de mieux faire connaître les effets de l'alcool et le risque

encouru, lorsque l'alcoolémie se situe entre 0,05 et 0,08», dit M. Hamad. Il a annoncé que parallèlement aux mesures législatives, une demande a été faite pour que soit tenue une expérience pilote, visant à analyser les effets sur le comportement des conducteurs d'une augmentation de la surveillance policière jumelée à une intensification des contrôles routiers et à une campagne de sensibilisation.

Le PQ satisfait

Le Parti québécois a accueilli avec satisfaction la nouvelle estimant que: «C'est le gros bon sens qui gagne.»

«Si le projet de loi 71 contenait bon nombre de mesures intéressantes, l'intention du gouvernement libéral d'abaisser la limite à ,05 était inapplicable et inadéquate», dit le député de Gouin et porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, Nicolas Girard.

«Ce n'est pas parce que nous maintenons le taux d'alcoolémie à ,08 que la bataille est gagnée, au contraire. Nous avons l'obligation de prendre toutes les mesures pour réduire le nombre de décès où l'alcool est en cause. Or, cette réalité touche de façon prédominante les multirécidivistes. Le

gouvernement libéral doit donc prendre le taureau par les cornes pour ces criminels du volant. Il est là l'enjeu véritable», ajoute-t-il.

Plus sévères pour les récidivistes

Par ailleurs, de nouvelles dispositions beaucoup plus contraignantes pour les récidivistes de l'alcool au volant et l'autorisation des limites de vitesse variables seront soumises aux membres de la commission étudiant le projet de loi 71 modifiant le Code de la sécurité routière a indiqué le ministre des Transports.

Le gouvernement a notamment l'intention de proposer l'obligation pour toute personne déclarée coupable d'une troisième infraction criminelle liée à l'alcool au volant, à l'intérieur d'une période de 10 ans, à conduire un véhicule muni d'un antidémarrage éthylométrique à vie.

Mesure à laquelle s'ajouterait la prolongation de 30 à 90 jours de la saisie sur-le-champ du véhicule, lorsqu'il s'agit d'une récidive en matière de conduite avec les facultés affaiblies.

De plus, les amendes pourraient doubler pour ceux dépassant la limite de vitesse dans une zone de travaux routiers.



Spectacles | Actualité

Agnès Gaudet

Quidam de retour après une tournée mondiale



PHOTOS ANNIK MH DE CARUFEL

Après avoir ébloui dix millions de téléspectateurs sur cinq continents, le spectacle Quidam revient en version aréna, toujours aussi fascinant, quatorze ans après sa création à Montréal.

Spectacles | Exposition

Agnès Gaudet

Le Salon des métiers d'art bat son plein

Comme les 422 autres exposants, Sonia Bandulet fonde beaucoup d'espoir sur le Salon des métiers d'art, qui bat son plein à la Place Bonaventure. Elle espère y réaliser 50% de ses ventes annuelles... malgré la hausse du prix de l'or et le Marché Casse-Noisette.



Gaz à effet de serre

LE QUÉBEC fait bonne figure

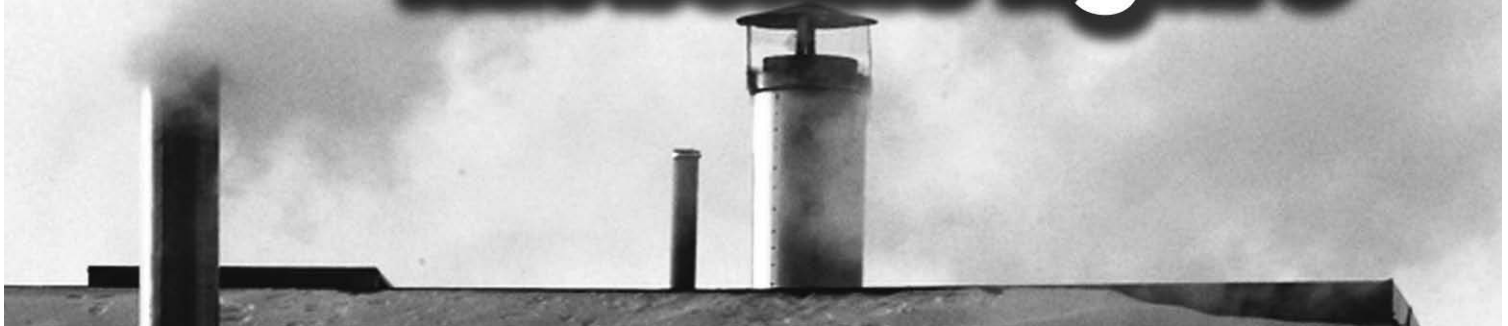


PHOTO D'ARCHIVES CHANTAL POIRIER

Les multiples efforts du Québec en matière de réduction de gaz à effet de serre commencent à porter fruit. Pour la première fois depuis 2001, le niveau d'émission de GES est passé sous les niveaux de 1990, l'année de référence de Kyoto. Et ce sont les Québécois qui affichent la meilleure performance dans l'ensemble des provinces canadiennes.



**JESSICA
NADEAU**

nadeauj@ruefrontenac.com

C'est ce qui ressort du dernier inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre 2008 que le premier ministre Jean Charest,

accompagné de son ministre de l'Environnement Pierre Arcand, a présenté lundi à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tient présentement à Cancun.

Le Québec réalise une baisse de 4,8% par rapport à l'année précédente, soit 2007.

Et il s'agit d'une diminution de 1,2% par rapport à 1990.

Québec n'a pas encore atteint la cible officielle de Kyoto, qui visait une réduction de 6% sous les niveaux de 1990, mais il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour l'atteinte des cibles de 2020, estime le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand. Québec vise une réduction de 20% sous les niveaux de 1990 pour 2020.

«Nous avons l'objectif de réduction des GES le plus ambitieux en Amérique du Nord et nous en sommes fiers, a soutenu le ministre dans un communiqué. Ces résultats probants confirment que nous sommes en voie de respecter nos engagements.»

Émissions par habitant en baisse

La moyenne québécoise d'émissions par habitant est également en baisse et représente 10,7 ton-

nes équivalent CO₂, soit deux fois moins que la moyenne canadienne qui se situe à 22 tonnes.

C'est le deuxième plus faible taux par habitant au pays, après le Yukon.

Pour l'année 2008, le Québec représente 11,2% des émissions canadiennes, comparativement à 25,8% pour l'Ontario et 33,2% pour l'Alberta.

Seuls trois provinces ou territoires ont réussi à diminuer leurs émissions sous la barre des émissions de 1990, soit, dans l'ordre de performance, le Yukon, le Québec et l'île-du-Prince-Édouard.

L'effort des industriels

Selon le document publié lundi, la diminution des émissions québécoises est «principalement attribuable à la baisse des émissions du secteur industriel de 2007 à 2008».

Depuis 1990, le secteur industriel a diminué ses émissions de 19,1% grâce, notamment, aux innovations technologiques.

Le secteur des déchets a également diminué de façon considérable en raison de captation des gaz dans les sites d'enfouissement.

Mais d'autres secteurs, comme

le transport, ont augmenté de façon importante. Le transport, qui représente la plus importante source d'émissions de GES dans la province (43,3%), a connu, pour cette même période 1990-2008, une augmentation de 28,6%.

Selon le ministère de l'Environnement, «l'accroissement du parc automobile, l'augmentation de la puissance, du poids et des accessoires des véhicules ainsi que du kilométrage parcouru sont directement responsables de l'importante hausse observée dans le secteur du transport depuis 1990.»

On précise néanmoins que la hausse des émissions du transport routier a été moins importante depuis 2004.

La baisse des émissions des gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire positionne le Québec pour être un leader de la lutte aux changements climatiques, estime le premier ministre Jean Charest dans un communiqué envoyé de Cancun.

«Ces résultats confirment notre leadership en matière de lutte contre les changements climatiques et positionnent clairement le Québec en tant que leader de l'économie verte.»



PHOTO D'ARCHIVES CHANTAL POIRIER

PRIVÉ-PUBLIC

LES SPÉCIALISTES VEULENT DES CLINIQUES MIXTES

Les médecins spécialistes du Québec demandent aux tribunaux d'assouplir les règles qui régissent la pratique privée. Au banc des accusés: un pan de la Loi sur la santé et les services sociaux qui empêche des médecins du réseau public et leurs collègues qui pratiquent au privé de travailler dans un même centre médical spécialisé.



**GABRIELLE
DUCHAINE**

duchaineg@ruefrontenac.com

Les spécialistes en ont marre de certaines restrictions qui, selon eux, leur font perdre du travail et des clients et forcent les malades à attendre plus longtemps avant d'être opérés.

Selon la loi 33, adoptée en 2006, seuls les centres médicaux spécialisés regroupant uniquement

des médecins participant à la RAMQ et ceux, où exercent seulement des médecins du privé, ont le droit d'exister. Aucune mixité n'est tolérée dans ces établissements créés il y a quelques années pour dégager les hôpitaux, et où on pratique de nombreuses arthroplasties de la hanche et du genou ainsi que des chirurgies liées à la cataracte.

La Fédération des médecins spécialistes du Québec a déposé le 28 octobre dernier une requête devant la Cour supérieure pour faire déclarer l'article de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui gère les centres médicaux spécialisés, ou CMS, «nul, invalide et inopérant».

Qu'est ce que ça veut dire? En bref, les spécialistes veulent pou-

voir pratiquer dans le centre de leur choix, peu importe s'ils sont rémunérés par la Régie de l'assurance maladie ou directement par leurs patients, ce qui est actuellement illégal.

Droits et libertés

Frustrés, les médecins spécialistes n'entendent pas se contenter d'obéir. Selon eux, les dispositions de cette loi contreviennent à leur droits et libertés. La requête qu'ils ont déposée devant les tribunaux et qui sera entendue à la fin décembre allègue que depuis qu'il est entré en vigueur, le règlement sur les CMS a fait perdre leur travail à plusieurs médecins qui ont dû quitter un établissement pour que celui-ci obtienne un permis. «Ces médecins ont pour ainsi dire

perdu leur clientèle et leur pratique qu'ils avaient mis plusieurs années à bâtir», peut-on lire.

D'autres ont été incapables de développer des relations professionnelles avec des collègues à cause de l'interdiction de mixité. Des médecins ont même dû passer du public au privé, ou vice versa, afin de continuer à pratiquer dans un centre, dit le document. Sans compter que des patients se seraient retrouvés sans médecin et ont dû en trouver un autre qu'ils n'avaient pas choisi initialement parce que celui qui les suivait a quitté son lieu de travail pour se plier à la loi.

Les spécialistes se plaignent également d'un manque criant d'anesthésistes dans les CMS privés parce que la grande majorité œuvre dans le public et n'ont donc pas le droit de prêter main forte dans les centres non participants. Ces derniers «sont incapables d'assurer à leurs patients qu'ils pourront être traités le jour convenu», déplorent-ils.

MONTRÉAL :

Le vérificateur s'oppose au transfert de la ligne éthique

Affirmant être «en profond désaccord» avec l'idée de transférer la responsabilité de la ligne éthique de son bureau au Service du contrôleur général, le vérificateur de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, a écrit aux élus lundi pour leur demander de ne pas entériner ladite recommandation du comité exécutif.

Marilou Séguin
séguinm@ruefrontenac.com

Dans une lettre de quatre pages envoyée aux membres du conseil municipal, le vérificateur général se dit grandement préoccupé par la nouvelle à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne le degré d'indépendance du service.

«Pourquoi transférer la responsabilité de la ligne éthique au Service du contrôleur général alors que ce dernier ne jouit pas du même degré d'indépendance, d'impartialité et de non-contrainabilité que celui du Vérificateur général?» demande-t-il.

Alors que le bureau du vérificateur dispose d'une entière indépendance par rapport à l'administration municipale, M. Bergeron craint que le fait que le contrôleur général, Pierre Reid, soit subordonné à l'autorité du directeur général puisse causer problème.

«Par conséquent, ne se trouverait-il pas en situation de conflit d'intérêts dans le cas de signalements de la ligne éthique pouvant mettre en cause la gestion de la Direction générale ou, en apparence de conflit d'intérêts, dans le cas de signalements pouvant mettre en cause la gestion d'autres subordonnés du directeur général?» indique-t-il dans sa lettre.

Du côté de la Ville, on affirme que le comité exécutif n'a fait qu'entériner les recommandations faites par le comité de vérification.

Notre demande d'entrevue auprès de M. Reid a été refusée, le contrôleur n'entendant pas commenter le dossier publiquement.

Un frein pour les utilisateurs?

Par ailleurs, Jacques Bergeron estime que non seulement la confidentialité de la ligne éthique ne sera plus assurée si le transfert

«Ça compromet sérieusement son indépendance, estime la chef de l'Opposition officielle, Louise Harel. Les grandes villes confient leur ligne éthique à leur vérificateur et Montréal s'apprête à aller à contre-courant.»

Du côté de Projet Montréal, on croit que ce transfert signera l'arrêt de mort de la ligne.

«Ça va tuer l'utilisation qu'on

général est limitée aux seules activités de la Ville de Montréal, des organismes importants comme la Société de transport de Montréal (STM) ou la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) seraient soustraits de la ligne éthique.

Au cabinet du maire et du comité exécutif, on affirme cependant que le contrôleur général a les pouvoirs

nécessaires pour enquêter sur les organismes paramunicipaux. Dans certains cas, comme à la STM par exemple, le contrôleur devrait cependant travailler avec le vérificateur interne de l'organisation, précise M. Larin.

Vers la fin de sa lettre, M. Bergeron passe au caractère gras pour résumer sa pensée.

«En définitive, la véritable question tient en une seule phrase: quel est le réel motif qui a amené le comité de vérification, la Direction générale et le comité exécutif à poser un tel geste?» demande-t-il.

Du côté de la Ville, on explique la décision par la réalisation d'économies puisque le contrôleur effectuerait le travail pour 325 000\$ par an contrairement à 650 000\$ pour le vérificateur.

Pour la chef de l'opposition officielle, l'argument ne tient pas la route.

«Est-ce vraiment à la ligne éthique de subir les compressions alors qu'en bout de ligne elle peut mener à d'importantes économies en évitant des dépenses injustifiées?», demande Mme Harel.

Concernant le nombre de dossiers de la ligne éthique jusqu'ici traités par le contrôleur général, le vérificateur précise dans sa lettre que seulement 14 des 128 signalements reçus, soit 11 %, ont fait l'objet d'une demande d'assistance auprès de l'équipe Enquêtes et Analyse du Service du contrôleur général.



Le vérificateur de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, s'interroge sur le véritable motif derrière la volonté de transférer la ligne éthique.

PHOTO D'ARCHIVES MARTIN BOUFFARD

est fait au Service du contrôleur général, «mais il faut se demander sérieusement si son statut au sein de la Ville ne constituera pas un frein majeur pour les utilisateurs potentiels de la ligne éthique».

Puisque cette ligne est un moyen par lequel élus, employés et fournisseurs peuvent dénoncer de façon strictement confidentielle des actes qu'ils jugent contraires aux intérêts de la Ville, le vérificateur demande notamment «si le transfert de la responsabilité de la ligne éthique au Service du contrôleur général qui est subordonné à l'autorité de la Direction générale ne présente pas le risque d'entraîner une forme de retenue à signaler un acte répréhensible, par les utilisateurs potentiels».

Un avis partagé par les partis d'opposition qui jugent l'idée du transfert totalement «inacceptable».

pourrait en faire. Dès lors qu'on la transfère, elle perd sa raison d'être, il n'y aura plus de plainte», dit le chef de la deuxième opposition, Richard Bergeron.

À la Ville, on affirme toutefois que les usagers potentiels ne doivent pas avoir peur d'utiliser la ligne éthique même si elle est transférée au contrôleur général.

«Nous nous sommes assurés que le contrôleur ait la latitude nécessaire pour assurer la confidentialité des dossiers, dit Bernard Larin, porte-parole au cabinet du maire et du comité exécutif. Pierre Reid est quelqu'un de compétent qui est habitué de gérer des situations délicates.»

Nombreuses questions

Le vérificateur se préoccupe aussi du fait que puisque la juridiction du service du contrôleur



François Goulet passe de Rossignol à Orage

La société longueuilloise Coalision, maison mère de la marque de vêtements de freeski Orage, recrute une nouvelle fois parmi les anciens dirigeants de Quicksilver-Rossignol et rapatrie François Goulet au Québec.

Alain Bisson

bissona@ruefrontenac.com

Le Sherbrookoise était depuis 2006 président de la division nord-américaine du fabricant français de matériel de ski Rossignol. Il était basé à Park City, en Utah. Il occupera les fonctions de vice-président exécutif pour la marque Orage à compter du premier jour de 2011.

Joint à Park City, M. Goulet s'est dit impatient de revenir dans ses terres, même si la poudre de l'Utah lui manquera, a-t-il admis en rigolant.

«Je connais l'entreprise depuis de nombreuses années. Sa niche, le freeski, connaît la plus forte croissance de l'industrie et Orage est la référence dans le domaine», a soumis M. Goulet.

Selon lui, les occasions de croissance de la société québécoise abondent, que ce soit aux États-Unis, en Europe ou au Japon.

Nouvelle aventure

M. Goulet dit quitter Rossignol avec le sentiment du devoir accompli. Il a décidé au début de l'automne de tenter une nouvelle aventure, après avoir passé les 20 dernières années avec l'équipementier français.

«Les commandes nord-américaines ont progressé de 30% pour la saison 2010-2011 et je laisse des amis beaucoup plus que des collègues», a-t-il dit.

Cependant, c'est un concours de circonstances qui ramène le mordu de ski au Québec.

«Je voulais rester dans l'industrie, mais toucher à quelque chose de différent. C'est un alignement favorable des planètes qui me permet de revenir ici», avance-t-il.

L'actuel président de Coalision, Bernard Mariette, a très certainement joué un grand rôle dans le recrutement de M. Goulet. Les deux hommes ont travaillé ensemble pendant deux ans, alors que le premier était à la tête de Quicksilver et que le fabricant de vêtements était propriétaire de Rossignol.



François Goulet revient au Québec après avoir passé vingt ans au service de Rossignol. PHOTO COURTOISIE ORAGE

M. Mariette a quitté le géant d'origine australienne en 2008 et s'est retrouvé à la barre de l'entreprise québécoise en août 2009, où il a rejoint les fondateurs de Coalision, Évelyn Trempe et Éric d'Anjou.

Expertise

«Nous sommes très heureux de voir François Goulet rejoindre notre équipe et de pouvoir compter sur son expertise et sa renommée», a commenté M. Mariette dans un communiqué de presse.

«J'ai suivi son évolution dans l'industrie depuis plusieurs années et je crois qu'il est la personne idéale pour continuer le développement de notre marque», a-t-il ajouté.

Coalision est détenteur des marques Orage et Lolé. Son réseau de distribution compte plus de 2500 détaillants au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Norbourg :

Règlement hors cour entre Marois et Taillon

Un règlement hors cour est intervenu lundi entre la chef du Parti Québécois, Pauline Marois, et l'ex-député de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Gilles Taillon, dans une affaire de poursuite en diffamation.

Yvon Laprade

lapradey@ruefrontenac.com

Tout avait débuté le 17 avril 2008. Ce jour-là lors d'un point de presse, Gilles Taillon, qui était porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, avait référé à un crédit d'impôt de 900 000\$ qu'avait obtenu Vincent Lacroix du gouvernement du Québec pour faire tourner sa firme de placement Norbourg.

Il avait avancé que le crédit d'impôt était immérité et n'aurait jamais dû être octroyé à Norbourg. Il était alors accompagné de représentants des investisseurs floués par Vincent Lacroix.

Les déclarations de Gilles Taillon avaient suscité la colère de Pauline Marois, qui avait intenté une poursuite en diffamation environ une semaine plus tard. Elle alléguait que le député adé- quiste l'avait personnellement reliée à l'octroi de ce crédit d'impôt.

Gilles Taillon dit n'avoir jamais visé Pauline Marois personnellement et qu'il n'a jamais eu l'intention de le faire. Il aurait tenu un point de presse pour soulever l'implication potentielle de l'État dans le dossier Norbourg, et ce, dans le but de réclamer une enquête publique et, ultimement, l'indemnisation des victimes.

Il soutient n'avoir jamais voulu insinuer une implication personnelle de Pauline Marois dans le scandale Norbourg et il confirme n'avoir jamais eu d'éléments en sa possession référant à une telle implication personnelle de celle-ci.

Il rétracte ainsi tout propos qui aurait eu l'effet de rattacher personnellement Pauline Marois au scandale Norbourg.

Le contenu de l'entente hors cour est confidentiel. Les deux parties impliquées ont convenu de ne pas faire de commentaires.



PHOTO OLIVIER JEAN

Il fut un temps où l'absence d'Andrei Markov était synonyme de descente aux enfers. Sans son pilier, le Canadien ne parvenait pas à aligner les victoires avec régularité. Ce qui ne semble pas être le cas cette saison.



Sans le vétéran russe en uniforme, le Canadien a surpris en

maintenant une fiche de 13 gains contre cinq revers et deux défaites en fusillade.

Ce qui est rassurant, considérant que le Canadien sera privé des services de Markov, qui sera opéré au genou droit mercredi, pour le reste de la saison.

«Nous n'avons pas eu le choix d'apprendre à jouer sans lui», a indiqué Josh Gorges.

Car, faut-il le rappeler, Markov n'a disputé que 45 des 82 matchs du Tricolore la saison dernière, victime d'une lésion à un tendon d'Achille dès le match inaugural.

Sans compter qu'il a subi sa première blessure au genou droit dans le premier match de la série face aux Penguins.

«Certains ont dû élever leur jeu d'un cran, d'autres ont dû prendre les bouchées doubles. Ce ne fut pas facile et ce ne l'est toujours pas. Mais on sait maintenant que ce n'est pas un joueur en particulier qui nous fait gagner, mais notre jeu collectif», a ajouté Gorges.

Hamrik et Spacek ne rajeunissent pas

À propos du temps supplémentaire, Roman Hamrik et Jaroslav Spacek, jumelés au meilleur trio adverse, en ont fait leur large part depuis le début de la saison.

Âgés tous les deux de 36 ans, les deux Tchèques ne pourront probablement pas tenir le rythme toute la saison.

«L'an dernier, le retour de Markov nous avait permis de compter sur trois paires de défenseurs équilibrées. Cette fois, espérons que la progression de Picard, Weber et Subban se poursuivra de façon à ce que je puisse les utiliser face aux meilleurs éléments de l'équipe adverse lors de la deuxième moitié de saison», a souhaité Martin.

D'ici à ce moment, Martin verra à offrir aux deux vétérans le temps de repos nécessaire pour bien récupérer et garder leur efficacité.

«Dépendamment des semaines, il se peut que ces deux joueurs obtiennent des congés (d'entraîne-

ment)», a-t-il indiqué.

L'implication des attaquants

Mais le remplacement de Markov n'est pas que l'affaire des défenseurs. Même s'il reconnaît la profondeur de sa brigade défensive, l'entraîneur du Canadien rappelle que l'appui des attaquants est essentiel.

«Les sept défenseurs que nous avons sous la main jouent très bien. Malgré tout, pour maximiser leur efficacité, l'implication des attaquants est primordiale. Sans leur engagement en zone défensive et leur repli défensif, nous ne pourrions connaître de succès.»

«Lorsque nos attaquants reviennent profondément dans notre zone, ça nous facilite tellement la tâche, a corroboré Gorges. C'est la preuve que nous parvenons à connaître du succès lorsque chaque joueur fait passer les intérêts de l'équipe avant les siens.

«C'est cette identité que nous nous sommes forgée pendant les dernières séries éliminatoires.»



PHOTO D'ARCHIVES PASCAL RATTHÉ

Weber de retour à l'attaque ?

Lorsque Jacques Martin amène l'un de ses joueurs à l'écart pour discuter avec lui pendant un entraînement, c'est souvent une indication que ce joueur tiendra un rôle différent lors du prochain match ou qu'il sera retiré de la formation.

Jonathan Bernier
bernierj@ruefrontenac.com

Ce matin, l'entraîneur du Canadien a eu un entretien de quelques minutes avec Yannick Weber avant de faire de même avec Tom Pyatt.

Est-ce là l'indice que Pyatt cèdera sa place pour que sept défenseurs soient en uniforme face aux Sénateurs ?

Peut-être. Quoique Martin n'a pas l'habitude de modifier une formation gagnante.

Si tel est le cas, P.K. Subban, qui s'entraînait encore en compagnie de Dustin Boyd, serait de retour dans la formation après un purgatoire de deux rencontres.

Pendant ce temps, Weber serait utilisé comme 12e attaquant en plus d'occuper son poste à la pointe pendant les supériorités numériques.

Le défenseur suisse disputerait donc un troisième match consécutif avec le Canadien, une séquence qu'il n'a pas connue depuis le voyage dans l'Ouest d'octobre 2009.

«Les autres fois où l'on m'a rappelé, on me trimbalait de l'attaque à la défense. Je jouais un match sur deux. Avoir une certaine stabilité, ça aide à gagner en confiance», a souligné Weber.

Plus solide défensivement

Et il faut dire que, contrairement à ses derniers séjours avec le Tricolore, le Zurichois a su se démarquer.

Face aux Devils, il a décoché six tirs au but, alors que contre les Sharks, il a terminé le match avec un différentiel de plus trois. De plus, il a récolté une mention d'assistance à chacune de ces rencontres.

«Les entraîneurs me demandent de tirer au but, alors c'est ce que je fais, a-t-il expliqué. Je suis vraiment fier de mon jeu défensif. Je n'ai pratiquement pas fait d'erreur. C'était important pour moi de bien faire à ce niveau avant de me lancer en attaque.»

Étant un entraîneur qui demande à ses joueurs une implication défensive rigoureuse, Jacques Martin a bien évidemment remarqué cet engagement plus prononcé. Un en-

gagement qui, selon l'entraîneur, s'est développé grâce à sa deuxième saison passée à Hamilton.

«C'est un défenseur qui a été bien développé par l'organisation. Pour lui, il a été profitable de jouer une année complète à Hamilton après un camp décevant. Cette année, il démontre qu'il peut se débrouiller en défense. On l'a vu face aux Sharks. Il a été en mesure de tenir son bout, même contre Ryane Clowe, un des attaquants les plus gros et les plus forts de la ligue», souligne Martin.

Comme Price et Halak

La bonne tenue de Weber profite à Jacques Martin. Grâce à l'apport du Suisse et jeu fiable d'Alexandre Picard, Martin peut se permettre de passer des messages comme c'est le cas avec le jeune Subban depuis jeudi.

«La compétition est le meilleur motivateur et la meilleure façon de se développer. J'ai aimé nos deux derniers matchs où Weber a bien performé. J'ai également confiance en P.K. La même situation s'est produite l'an dernier avec Price et Halak. Tous deux en sont sortis grandis. Ils ont compris qu'un joueur doit mériter son temps de glace», a indiqué Martin.

Et au bout du compte, c'est le Canadien qui en sortira gagnant.

NFL – Décès de Don Meredith

Don Meredith, l'un des joueurs les plus populaires des Cowboys de Dallas dans les années 1960 et le premier «journalyste» du Monday Night Football, est décédé dimanche à l'âge de 72 ans.

Sa femme Susan a déclaré à la presse que son mari était décédé à Sante Fe, au Nouveau-Mexique, après qu'une hémorragie cérébrale l'eut plongé dans un coma.

Meredith a joué pour les Cowboys de 1960 à 1968 et est devenu leur quart partant en 1965. Il a été l'un des premiers joueurs vedettes de cette concession, même s'il n'est jamais parvenu à la conduire au Super Bowl.

Il a mené les Cowboys à trois titres consécutifs de section et à deux matchs de championnat de la NFL successifs, en 1966 et 1967. Mais les Cowboys ont perdu ces deux matchs, chaque fois aux mains des Packers de Green Bay, les éventuels vainqueurs du Super Bowl.

En 1966, les Cowboys ont connu la première saison gagnante (10-3-1) de leur histoire et Meredith a été choisi le joueur par excellence de la NFL, après qu'il eût lancé 24 passes de touché et amassé 2805 verges par la voie des airs.

Au cours de sa carrière de neuf saisons, Meredith a totalisé 17 199 verges de gains aériens et 111 passes de touché.

Il a causé une surprise en annonçant sa retraite avant le saison 1969 et, deux ans plus tard, il se joignait au descripteur Keith Jackson et à l'analyste Howard Cosell à titre de premier «journalyste» du Monday Night Football.

Il s'est retiré de cette populaire émission en 1984, une année après Cosell.

RueFrontenac



Woods s'est fait battre par un grand champion

Une chronique de **ANDRÉ ROUSSEAU** | rousseau@ruefrontenac.com



PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

McDowell UN VRAI «BULLDOG»!

Toutes les fois où Tiger Woods a détenu une avance de trois coups après 54 trous, il a remporté la victoire. Ce n'était qu'une formalité, mais pas cette fois-ci contre l'Irlandais Graeme McDowell.

Sur le point de gagner son premier trophée en 2010, Woods a eu le malheur d'ouvrir la porte à son rival avec un double-bogey au 13^e trou et il s'est finalement fait battre en prolongation lorsqu'il a raté son coup roulé d'une douzaine de pieds après avoir vu McDowell en caler un deux fois plus long.

En fait, Tiger a subi la médecine qu'il a servie à tant d'adversaires par le passé.

«Je viens de connaître une année de rêve, a déclaré McDowell. J'ai eu la chance de battre Tiger dans sa propre cour et j'ai su en profiter. Je peux cependant vous dire qu'il est sur le point de recommencer à gagner.»

Woods semblait satisfait de sa semaine de travail même s'il a joué 73 en dernier parcours. Il n'a pas félicité McDowell en termes clairs parce que la défaite lui faisait encore trop mal.

Ce Graeme McDowell ne possède pas le plus beau style, mais il est tout un bagarreur. Un vrai «bulldog». Il l'a prouvé en gagnant l'Omnium des États-Unis l'été dernier et en contribuant largement à la victoire des Européens en coupe Ryder. À 31 ans, il est au sommet de son art et il est en train de remplacer Pádraig Harrington dans le cœur des Irlandais.

Sa dernière victoire lui permet de grimper au septième rang sur l'échiquier mondial. Lee Westwood est premier et Tiger Woods deuxième, malgré tous ses malheurs.

JIM FURYK : LE TRIOMPHE DE LA PERSÉVÉRANCE

Jim Furyk, le vétéran golfeur au style peu orthodoxe, était un homme fier lorsque Tim Finchem, commissaire de la PGA, l'a proclamé «joueur de l'année» devant les caméras de NBC.

Pendant que son ami Tiger Woods connaissait la pire année de sa carrière, Furyk s'est hissé au sommet grâce à son jeu méthodique et à sa conquête de la coupe FedEx, laquelle lui a rapporté la jolie somme de 10 millions de dollars.

Natif de la Pennsylvanie et chaud

partisan des Steelers de Pittsburgh, Furyk a aussi gagné deux autres tournois en 2010: la classique Heritage à Hilton Head et le tournoi de Tampa Bay.

«J'accepte cet honneur avec joie parce que personne ne croyait que je connaîtrais une si longue carrière lorsque j'ai fait mes débuts chez les professionnels, il y a 17 ans», a dit Furyk, vainqueur de 15 tournois sur le grand circuit.

Depuis 1997, c'est seulement la troisième fois que le titre de golfeur de l'année est remis à un autre joueur que Tiger Woods.

Sur le circuit des Champions (senior), c'est l'Allemand Bernhard Langer qui a mérité ce titre, un troisième sacre consécutif dans son cas.

62 BUTS SUR LE TROISIÈME TRIO

PIERRE MONDOU, qui a participé à trois conquêtes de la coupe Stanley avec le Canadien à la fin des années 1970, a réalisé un exploit peu banal à sa première saison dans l'uniforme des Éperviers de SOREL. Même s'il jouait alors sur le troisième trio, le Mousse a trouvé le moyen d'inscrire 62 buts avec la complicité de LUCIEN DEBLOIS et de BOB RITCHIE.

C'était en 1973-74, l'année où le trio de PIERRE LAROUCHE, Jacques Cossette et Michel Déziel a établi des marques intouchables dans le circuit Courteau... Mondou avait du talent et du cœur au ventre. Avec le Canadien, il a connu trois saisons de 30 buts et une autre de 29.

LES FRANCOPHONES DU CH

Le Canadien compte 12 francophones parmi ses espoirs: LOUIS LEBLANC (Pointe-Claire), Jimmy Bonneau (Baie-Comeau), Michaël Bournival (Shawinigan), Mathieu Carle (Gatineau), Gabriel Dumont (Dégelis), Sébastien Bisailon (Mont-Laurier), Olivier Fortier (Ancienne-Lorette), Philippe Lefebvre (Trois-Rivières), Dany Massé (La Pocatière), Frédéric Saint-Denis (Longueuil), David Desharnais (Laurier Station) et Yannick Weber (Suisse). Merci à LOUIS FOURNIER pour la recherche.

LES COULISSSES DU SPORT

- PAT LAFONTAINE, ancien joueur étoile des Sabres et des Islanders, a profité de son passage à Montréal pour se faire photographier avec les deux héros de sa jeunesse: GUY LAFLEUR et GILBERT PERREAULT.

- JIM POPP ne pourra pas satisfaire les exigences de tous les joueurs autonomes des Alouettes, mais il fera de son mieux pour garder les meilleurs.

- MICHEL GOULET estime que Guy Lafleur est aussi populaire au Québec que MICHAEL JORDAN peut l'être à Chicago.

- STEELERS-RAVENS: du football à l'ancienne joué à la moderne.

- L'inimitable MARC LABRÈCHE est lui aussi amateur de hockey et il a assisté à un récent match du Canadien au Centre Bell avec son ami NORMAND BRATHWAITE. 3600 secondes de bon temps!

- JEAN-GUY TALBOT a été malade lors de son voyage à HAWAII et ne veut plus entendre parler de cette destination.